



Pension alimentaire droit et calcul

Par **stephy56**, le **12/07/2013** à **07:31**

bonjour,

actuellement j'ai un jugement depuis janvier 2012 ou j'ai la garde de mes deux enfants. depuis janvier 2013 avec accord écrit mon fils est sous la responsabilité de son père ou il vit depuis. j'ai a mon domicile ma fille qui ne souhaite plus voir son père. j'ai le projet de m'installer chez mon nouveau compagnon, je voulais savoir si dans cette situation et que ma fille voudrait retourner chez son père définitivement, le père est il en droit de me demander a moi une pension alimentaire sachant que je perçois moins de 1000e par mois. je voulais surtout savoir si les revenus de mon conjoint seront pris en compte ou s'il n'est pas concerné étant donné qu'il n'a rien a voir avec mes enfants ou le calcul sera t il calculé seulement sur mes revenus? merci d'avance pour votre aide.